

# COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 09 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

**Date de convocation** : 02/06/2017.

**Présents** : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PIREYRE, REYNARD, PELLETIER, PODEVIN, et  
Mmes ROUSSET, RAYNAUD, PLOS.

Mme TENNEREL Patricia a donné procuration à M. PODEVIN Marc  
Mme CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard  
Mme PEYRON Florence a donné procuration à Mme ROUSSET Michelle

**Excusé** : M. SOBCZAK Laurent

**Secrétaire de séance** : Mme Michelle ROUSSET

Approbation à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du 12 mai 2017.

### **1-BILLOM COMMUNAUTÉ**

#### **1-Débat sur le PADD-PLU-H communautaire :**

M. Lamartine Sylvain a présenté à l'assemblée le PADD du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLU-H). Ce document après discussion et débat n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

Le Conseil souhaite toutefois que la notion de télétravail soit mieux prise en compte dans le corps du document.

#### **2- Carte communale – périmètre d'étude :**

Afin d'être cohérent avec les objectifs du PADD, il est souhaitable de définir un périmètre d'étude des villages du Perrier à Masson.

#### **2- Région Auvergne :**

##### **1-Demande de subvention auprès de la Région Auvergne : acquisition de matériels techniques :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est indispensable d'acquérir des matériels techniques mieux adaptés aux besoins du service technique de la Commune pour entretenir les espaces verts et d'autres travaux. Dans le cadre du Plan Ruralité, le Conseil Régional Auvergne octroie des aides financières à hauteur de 40 % du montant H.T. de l'acquisition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'acquisition de matériels techniques et autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne.

##### **2- Subvention FEDER 2014/2020 / école numérique de la 2<sup>ème</sup> classe - modification du plan de financement :**

**Délibération qui annule et remplace la délibération n°17/2017.**

**Monsieur le Maire informe l'assemblée que les fonds européens octroyés aux Communes ont été modifiés : majoration de l'aide de 40 % à 60 % du montant H.T. de l'acquisition : 27 134 € H.T**

60 % fonds européens (montant H.T. non plafonné)

20 % Région (montant H.T. plafonné à 20 000 €)

10 % Billom Communauté (montant H.T. plafonné à 20 000 €)

17,89 % Fonds propres de la Commune + TVA

Le Conseil Municipal au vu de ces changements autorise le Maire à redéposer un dossier avec un nouveau plan de financement.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

#### **3- S.B.A. :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la redevance spéciale pour les collectivités est mise en place. Les levées de bacs sont mesurées et facturées à l'unité. Actuellement la commune et l'école possèdent : 3 bacs pour ordures ménagères et 4 bacs pour le tri sélectif.

Afin de réduire la facture, il est indispensable d'optimiser la contenance des bacs afin de réduire le nombre de levées.

**Nous informons la population, que les bacs bleus et jaunes de la Commune situés aux abords de la salle des fêtes et de l'école sont strictement réservés à l'usage de ses deux bâtiments. En aucun cas les usagers doivent y déposer leurs sacs de déchets ménagers personnels.**

**Les points propres sont réservés à recevoir les déchets de façon occasionnel et non de recevoir des sacs de déchets ménagers chaque semaine.**

#### **4-Aménagement en traverse du village « Le Fournet » : inscription programme 2018 auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme :**

En continuité des travaux réalisés à La Martre, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé l'inscription au programme 2018 du Conseil départemental pour l'aménagement en traverse du village du Fournet,

#### **5- Fauchage :**

L'entreprise SCR 2 TP passera sur la Commune courant juillet. Le coût de la prestation H.T. est de 48 € de l'heure (estimatif 32 heures) : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **6-Questions diverses :**

- **Devis DELAVET :** travaux de busage du fossé le long de l'école + travaux de réparation d'un portail pour un montant de 4 974,00 € H.T. L'assemblée accepte à l'unanimité.
- **Bien chez soi en 1 clic :** depuis début 2017, la Conférence des financeurs du Puy-de-Dôme a choisi l'entreprise agréée de service à la personne FAMICLIC pour conduire une opération qui permet de découvrir des usages numériques contribuant à la prévention de perte d'autonomie et au maintien de domicile des aînés. Plus d'information sur le site : <http://www.puy-de-dome.fr/actualites/social/bien-chez-moi-en-1-clic.html>
- M. Philippe DUBUS, propriétaire du Château de Montmorin, invite la population à l'inauguration de la nouvelle salle des poteries et tessons céramique **le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 11Heures.**
- Pour information : un feu d'artifice sera tiré du Château ce même jour à 23Heures.
- La Croix Rouge Française organise une campagne de sensibilisation et de soutien auprès du grand public à Montmorin du **24 juillet au 19 août à raison de 3 jours maximum sur cette période de 10H à 20H du lundi au vendredi et de 10H à 18H le samedi.** Les personnes seront clairement identifiables par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.
- L'ADHUME : Dans le cadre du partenariat entre l'ADHUME et les collectivités (adhésion faite par la communauté de communes) cette dernière viendra expertiser les bâtiments communaux le **mardi 4 juillet à 14 Heures.**

**A la demande de la Préfecture : le Conseil Municipal se réunira le vendredi 30 juin à 20H30 : (élections sénatoriales)**

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22heures 20.